



COMMUNIQUÉ
11 août 2021

SECTEUR PERSONNES ÂGÉES
PROTOCOLE PASSE SANITAIRE : DE BONNES INTENTIONS QUI
DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE MOYENS

Le protocole publié ce jour répond en partie aux attentes exprimées par les personnes âgées, familles et professionnels.

Visites des proches sans rendez-vous, sorties sans contrainte, fin des auto-questionnaires familles... autant de demandes formulées par nos organisations depuis plusieurs semaines qui trouvent aujourd'hui un écho favorable.

Si le protocole prône l'application du droit commun, nos associations et collectif attendent que l'Etat s'engage à financer les postes supplémentaires nécessaires à sa mise en œuvre.

En effet, le droit commun ne saurait être respecté en l'absence de personnel supplémentaire pour contrôler les passes sanitaires et superviser les autotests tout au long de la journée (heures de déjeuner et fin de journée notamment). Le droit de visite doit s'appliquer tous les jours, du matin jusqu'au soir ; le passe sanitaire ne devant pas limiter les horaires de visites au prétexte de manque de professionnels à l'accueil.

Nos organisations appellent donc l'Etat à garantir que les visites peuvent dès à présent reprendre sur les mêmes créneaux horaires qu'avant la crise sanitaire en garantissant le financement adéquat.

De même, nos organisations appellent à poursuivre les réflexions sur l'application du droit commun quel que soit le lieu d'habitation, en permettant notamment l'accès aux logements sans prise en compte du statut vaccinal comme partout en France.

Pour tout contact
Sébastien BACH
Tél. : 06 37 43 34 12